

**CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC
DU 28 AOUT 2009**

Présents : M. le Maire, M. Jean-Claude CROZE, Mme Evelyne SIMON, M. Stéphane TRONCY, Mme Françoise FRIBOURG, M. Laurent SALVETTI, M. Julien MANNIEZ, M. David ROULAND, Mme Christiane ANASTASI-CLERC, Mme Catherine PAULIN, Mme Agnès GOUTTE, M. Emmanuel BAYET, M. Jean-Michel FLAN.

Excusés : M. Hervé MARCILLY a donné pouvoir à M. Laurent SALVETTI, M. Jean-Pierre ROSIQUE a donné pouvoir à Mme Christiane ANASTASI CLERC, M. Erick CHARBONNEL a donné pouvoir à Mme Agnès GOUTTE, Mme Florence DUNOYER a donné pouvoir à Jean Michel FLAN.

Absent : M. Yves MASSARD-COMBE

M. le Maire présente l'ordre du jour en précisant que 2 temps qualifieront cette soirée :

- 1) l'ordre du jour du Conseil Municipal
- 2) un temps d'échange libre avec le public

Deux secrétaires de séance sont désignés : Catherine PAULIN et Jean Michel FLAN

M. Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le PADD pour élire un élu référant, accord du Conseil Municipal

1^{ère} partie : ordre du Jour du Conseil Municipal

1. Rapport annuel de la SAUR de 2009 pour l'année 2008.

M. Stéphane TRONCY, Adjoint aux Travaux, présente le dossier en faisant un rappel du contrat d'affermage qui lie la commune de Brison St Innocent à la Société SAUR jusqu'en 2018. Il fait part aux Conseillers Municipaux des points principaux du rapport : la commune dénombre 1053 abonnés, la consommation est en baisse. Cette diminution de consommation s'explique par des équipements ménagers plus économes, par la mise en place de collecteur d'eau de pluie pour l'arrosage des gazons et jardins...

Nos sources ont par ailleurs été plus productives limitant l'importation d'eau auprès d'Aix les Bains via le réservoir de Corsuet.

Le prix au m³ est de 1.96 €. La commune réalise une campagne de renouvellement des poteaux incendie pour 30 000 € environ sur 2008 et 2009.

D'importantes fuites sont encore à déplorer et la campagne de recherche de fuite se poursuit.

Suite à la présentation de ce rapport annuel, M. Jean Claude CROZE rappelle que le 17 septembre aura lieu le 1^{er} rendu du travail réalisé par le cabinet EDACERE sur le Schéma Directeur Eau Potable. Il souligne également que la commune aura à se prononcer sur le transfert ou non de la compétence eau potable à la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget. Il souligne que le budget eau de Brison St Innocent est excédentaire. M. le Maire fait procéder au vote : accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

2. Annulation PAE La Gaudon

M. le Maire présente le dossier aux Conseillers Municipaux en précisant que le projet immobilier de La Gaudon (situé en dessous du Château De La Rupelle) a diminué en termes de volume et nombre de logement. IL rappelle que le propriétaire a mené une action en justice à l'encontre de la décision de créer un PAE. Il demande l'annulation du PAE pour mettre fin à ce contentieux.

M. Stéphane TRONCY, Adjoint aux travaux précise que le nouvel architecte qui travaille sur le projet immobilier souhaite présenter son avant projet aux Conseillers Municipaux. M. Jean Claude CROZE, 1^{er} Adjoint, rappelle que le PAE La Gaudon a été attaqué sur l'argumentaire de l'eau pluviale qui doit rester à la charge de la commune. La 1^{ère} étape consiste à annuler le PAE pour que la procédure auprès du Tribunal Administratif prenne fin.

M. David ROULAND demande ce qu'il en est d'un accord avec le bureau d'étude qui a travaillé sur le projet. M. Jean Claude CROZE explique que le cabinet d'étude a été rencontré en Mairie et qu'une explication a permis de solder le contrat sans frais pour la commune.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal pour annuler le PAE La Gaudon.

3. Election d'un élu référent pour le dossier PADD.

M. le Maire présente le 3^{ème} point à l'ordre du jour à savoir l'élection d'un élu référent pour suivre le dossier du PADD. La compétence est du ressort de la CALB. Le cahier des charges va être publié et le dossier va enfin pouvoir débiter. M. Jean Claude CROZE rappelle qu'il faut qu'il y ait un élu de la commune désigné par le Conseil Municipal pour parler au nom du Conseil. Il regrette qu'Hervé MARCILLY soit absent pour en débattre avec lui. Ceci dit Stéphane TRONCY précise qu'Hervé MARCILLY par rapport à son travail ne peut plus se rendre disponible facilement. L'enjeu est important, il faut être présent et pouvoir s'investir. M. le Maire demande si quelqu'un est intéressé pour travailler sur ce dossier et se rendre disponible pour les réunions à venir. M. Jean Michel FLAN se porte candidat.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour voter pour Jean Michel FLAN, Conseiller Municipal élu référent de la commune de Brison St Innocent pour suivre le PADD.

4. Questions diverses

- M. Emmanuel BAYET demande ce qu'il en est du projet de la ferme de Gigot. M. le Maire précise qu'il a rencontré le propriétaire avec Jean Claude CROZE, 1^{er} Adjoint, qu'il s'avère qu'il lui manque des disponibilités financières. Suite à cet échange, une rencontre devrait avoir lieu prochainement en Mairie en présence de M. Dominique DORD, Président de la CALB et de M. Robert CLERC, Conseiller Général du canton.

M. Jean Claude CROZE rappelle que si le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'une préemption avec révision de prix auprès de la SAFER c'est en vertu d'un acte de vente en cours, bien réel avec des conditions suspensives. Le but de la rencontre est d'envisager peut être un partenariat privé public. La préemption reste le dernier recours mais l'idéal serait de trouver une solution amiable. M. Julien MANNIEZ demande quelle est l'échéance de ce dossier. M. Jean Claude CROZE précise qu'étant donné certains éléments du dossier l'échéance maximum est fixée en janvier.

- M. David ROULAND demande si le bilan du parking en terme de recette est connu. Mme Françoise FRIBOURG, Adjointe au tourisme précise que le résultat sera connu au 1^{er} septembre. La tendance est de + 30 % par rapport à la prévision budgétaire précise Jean Claude CROZE. Il précise que la commission tourisme devra se pencher sur 2 pistes d'optimisation des recettes pour 2010 en étendant la saison aux Week-ends de Mai ; et en étudiant le paiement pour le parking des 2 roues motorisées. Mme Françoise FRIBOURG indique que la commission travaillera sur ce dossier. M. le Maire suggère aussi que la période de paiement du parking soit étendue jusqu'à 19 h 00 de juin à août.

Julien MANNIEZ demande si l'ouverture au mois de juin a été concluante... Réponse positive. Il s'interroge sur l'éventualité d'une ouverture du parking au mois de septembre... La commission travaillera sur ces différents points dès mardi 1^{er} septembre.

- M. Jean Claude CROZE informe qu'une commission finances aura lieu en octobre mais que d'ici 10 à 15 jours les élus recevront une information sur la mise en place d'une taxe sur les terrains devenus constructibles. Ceci afin que la commune n'ait pas à supporter sans contre-partie les aménagements liés à la constructibilité des terrains. Cette taxe est collectée au moment de la vente. Il s'agit des terrains agricoles devenus constructibles, si le montant dépasse 200 % du montant initial. Etant donné la prescription de 18 ans, très peu de surfaces seraient concernées. Néanmoins dans l'hypothèse de la traduction du PADD en PLU et si déclassement de terrains de zone NC en zone U il y a, un vote « préventif » évitera tout débat ultérieur.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal du travail qu'il a réalisé suite à une enquête auprès des communes voisines (12 d'entre elles ont répondu). Il s'agit de répercuter une partie du coût d'utilisation des salles communales pour les activités régulières des associations. L'idée est de faire participer au frais de chauffage et d'électricité sur 5 mois les usagers. Le travail est à poursuivre mais il est déjà bien avancé et le Conseil Municipal aura à se prononcer sur la question prochainement. Les soirées à but lucratif des associations feront l'objet d'une participation à la commune. M. le Maire précise qu'il convient de bien préciser ce projet avant de présenter ces nouvelles dispositions aux associations communales. M. David ROULAND demande s'il s'agit de la salle polyvalente uniquement. Il lui est précisé que non, toutes les salles seront concernées. M. le Maire rappelle qu'il convient d'essayer de diminuer les coûts pour la collectivité. Par ailleurs il explique qu'il faut que les associations soient composées au 2/3 d'adhérents de la commune.
- M. David ROULAND demande si le projet de calendrier municipal est maintenu. M. SALVETTI précise que oui cela va se faire prochainement. Le bulletin des associations faute de réponse suffisante des associations communales est reporté à courant septembre.

Fin du Conseil Municipal à 19 H 45.

2^{ème} partie : échanges avec le public

- M. PLANES demande si le nouveau projet de la Gaudon est connu ou pas. M. le Maire précise qu'aujourd'hui non, on sait juste qu'il sera moins volumineux et sortira sur le chemin de la Grotte des Fées.
- Mme CURTELIN au nom de l'association ACCLAME précise les points suivants en demandant une réponse pour plus tard :

- concernant le développement de la Base de loisirs : elle conseille de privilégier les transports en commun.

- elle rappelle que la source du Bachet doit permettre la remise en état de la zone humide des Bauches par le biais d'un débit réservé attribué au développement de la zone. Qu'en est-il à ce jour ?

- concernant le PADD : elle demande des précisions que la date des réunions à venir et ce qu'il en est d'une commission extra municipale ouverte aux associations comme il en avait été question il y a quelques temps en arrière. M. Jean Claude CROZE, 1^{er} Adjoint, précise que les prochaines réunions auront lieu courant septembre. La commission extra-municipale pour le PADD se réunira, les associations environnementales seront invitées à travailler. Le PADD pourra être une 1^{ère} étape et les associations environnementales et d'autres « personnes qualifiées ou représentatives » pourront être associées au travail sur d'autres dossiers par la suite.

- M. CROZE évoque l'idée partagée avec Julien MANNIEZ de réunion de quartier.
Par ailleurs, il évoque son souhait de mettre en place un RDV régulier thématique (un par quadrimestre) avec les Saintinois, des « rencontres citoyennes ». En effet, il serait intéressant de présenter les études, débats, projets, ... par exemple : le travail d'Alexis BOLLARD sur les voiries communales, le schéma directeur d'eau potable...
- M. le Maire rappelle à chacun que mercredi dernier nous avons reçu un arrêté préfectoral concernant la situation de sécheresse et les limitations d'usage de l'eau. Il est affiché en Mairie.